



ISSN 0750 - 1144

# Sauvegarde et Embellissement de LYON

Association loi 1901

Agrée au titre L.121-8 et L.160-1 Code de l'Urbanisme

BULLETIN DE LIAISON

N° 40

SEPTEMBRE 1994

## AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE S.E.L. : L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE

*Comme nous le rappelions dans notre précédent bulletin de mai dernier, l'Affichage Publicitaire, qu'il soit sauvage ou autorisé, fait l'objet d'une attention soutenue depuis plusieurs années au sein de Sauvegarde et Embellissement de LYON.*

**E**n effet, ces éléments, si présents dans le cadre de vie urbaine d'aujourd'hui, jouent un rôle fondamental au profit ou au détriment de l'embellissement.

Afin de progresser, une fois encore, sur ce sujet, nous avons sollicité un représentant du Grand Lyon afin d'analyser avec lui la marge de manœuvre des différentes parties en présence (collectivités, publicitaires, afficheurs, citoyens, associations...) pour envisager ensemble les actions que peuvent engager S.E.L. et ses adhérents.

Cet échange doit se dérouler lors de notre prochaine réunion de travail (voir encart).

Tous ceux qui se sentent concernés par cette approche active y sont vivement invités.

Invitation pour participer  
à la **Réunion de Travail** sur le thème :

**COMMENT MAITRISER L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE  
ET SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ?**

*avec la participation de Monsieur VERILHAC  
Conseiller du Président de la Communauté Urbaine  
du Grand Lyon sur les questions d'environnement*

**JEUDI 20 OCTOBRE 1994**

à 18h30 précises

28, rue de la Part Dieu (Lyon 3<sup>e</sup>)

## LES ENTRÉES DANS LA VILLE ou "La Complainte de la Nationale 6"

*Dans la première édition, sortie en juin 1990, de la brochure "Le Projet pour la Cité", émanation de la Direction de la Communication de la Ville de Lyon, nous lisons page 57 : Des Comités de Pilotage associant des élus, des professionnels et des représentants d'associations ont été créés dans les quartiers, ainsi que dans le cadre de la Courly pour réfléchir au traitement des différentes Portes de Lyon.*

**N**ous ne doutons ni de la compétence, ni du sérieux de ces comités, et nous savons que certains sites ont été sélectionnés pour donner aux visiteurs une image prestigieuse de notre Cité, tant il est vrai que la première impression est en général déterminante.

Si l'on ne peut prétendre faire de chaque entrée routière dans la ville un lieu remarquable ou plus simplement agréable, on pourrait cependant tenter de les rendre un peu moins laides.

Il n'est pas dans nos intentions d'inventorier tous les accès à Lyon, tâche quasi insurmontable pour des profanes, mais de prendre en exemple l'archétype le plus constant.

Nous nous bornerons, en conséquence, à l'examen de la Route Nationale 6, "de Paris à Chambéry et l'Italie via Lyon", d'une part de la Porte de Lyon à la place Valmy dans le 9<sup>e</sup> arrondissement au nord et d'autre part du boulevard périphérique à Bron jusqu'à l'embranchement qui conduit à l'aéroport de Satolas. Saint-Bonnet de Mure et Saint Laurent de Mure ne sont pas des communes du Grand Lyon, mais nous les avons comprises dans notre démarche, car il

n'y a pas de discontinuité "urbanistique" entre Saint Priest et le carrefour précité.

C'est accablant ! Nul doute que dans un concours d'implantations urbaines, ce parcours aurait remporté le premier prix. Sauf omission probable pour cause de prolifération, nous avons décompté : - De la Porte de Lyon à Vaise sens nord/sud : A gauche 162 panneaux publicitaires et 48 bâtiments, à droite 131 panneaux et 45 bâtiments. - Du carrefour du boulevard périphérique à Bron à l'embranchement de l'aéroport : A gauche 214 panneaux publicitaires et 83 bâtiments, à droite 191 panneaux et 104 bâtiments, dans le sens nord-ouest/sud-est.

On aurait pu trouver d'autres formules que ce hérissément anarchique de constructions préfabriquées sans aucun caractère et cette forêt de panneaux si proches les uns des autres qu'ils finissent par devenir anonymes. Le malheureux consommateur est complètement égaré dans ce labyrinthe. Il est trop tard, hélas ! pour porter remède à cette situation. Mieux même, les implantations se poursuivent. Quand arrêtera-t-on ce cancer ?

Que font les comités de pilotage et

surtout les édiles pour tenter d'améliorer ce parcours afin d'atténuer la très fâcheuse impression que les visiteurs, et au premier chef les étrangers, ressentent à coup sûr devant cet amoncellement hideux ?

Nous n'avons pas la prétention de connaître la réglementation en la matière, mais il existe un Code de la Publicité. Les acheteurs d'espaces publicitaires le connaissent évidemment très bien, notamment la loi du 29.12.1979, et nous croyons savoir qu'ils ne manquent jamais de s'abriter derrière tel ou tel article pour avoir gain de cause. Il semblerait pourtant que l'Autorité Municipale disposerait de larges pouvoirs pour définir des règles de publicité plus restrictives que celles qui résultent de la loi. De plus, la loi du 31.12.1966 aurait transféré aux Communautés Urbaines les pouvoirs antérieurement dévolus aux communes pour la gestion du domaine public.

Nous sommes obligés d'en conclure que ce gâchis présente, pour les communes bordurières, un intérêt qui dépasse leur souci de l'esthétique.

Tout le reste n'est que galimatias ...  
André MAYNARD

## UN METRO AU SERVICE D'UNE POLITIQUE D'ESPACES VERTS

A plusieurs occasions, déjà, dans ce bulletin, nous avons développé l'idée des "cheminements verts" dans la ville, qui consiste à promouvoir le principe de réseaux à travers la cité, facilitant et agréant les relations domiciles-espaces verts, avec un environnement adapté (cheminements paysagés...), exploitant de façon optimum, sur leurs parcours, les divers squares et places existants, comme les nœuds d'un système réticulé.

Cette approche, à caractère global, ayant pour objectif de structurer la ville en matière d'espaces verts, s'appuie sur une volonté de pouvoir faire bénéficier au plus grand nombre de tous les atouts en présence, grâce à une recherche de synergie.

Mais, si ce type de réalisation permet l'amélioration et l'enrichissement des relations habitations-espaces de détente à l'intérieur de la cité, il peut être intéressant de promouvoir, par ailleurs, d'autres liaisons avec les grands espaces d'agglomération, comme avec les coulées vertes qui avancent et pénètrent dans celle-ci.

Et pourquoi, dans ce cas, ne pas impliquer plus systématiquement les réseaux de transports en commun, en les reliant explicitement aux espaces verts, grâce à des "ponts végétalisés", autrement dit, là encore, grâce à des cheminements verts.

Ainsi le Métro, par exemple, peut-il devenir un vecteur de la politique d'"Espace Vert Total" pour la collectivité communautaire (Grand Lyon).

Ne trouvons-nous pas, déjà aujourd'hui, des stations bien situées pour faciliter des relations avec le Parc de Parilly (Métro Parilly), le futur Espace Lamothe (Métro Garibaldi), le futur Parc des Hauteurs (Métro Fourvière) ou encore le Parc de la Tête d'Or (Métro Foch, Masséna ou Charpennes).

Peut-être verrons-nous, un jour, des liens possibles avec les espaces verts de Gerland, de la Feyssine,...

Nous pouvons également évoquer les possibilités de relations avec des espaces plus excentrés, grâce au réseau SNCF, comme par exemple l'accès au Parc de Lacroix-Laval (Gare de Charbonnières).

Mais aujourd'hui, il nous importe de souligner plus particulièrement l'intérêt potentiel que présente la future station de la Gare de Vaise, qui devrait permettre, moyennant quelques aménagements adaptés, dans son environnement, l'accès à la coulée verte descendant des Monts d'Or jusqu'au quartier de Vaise, par le Vallon de Rochedardon?

Il est à noter, en effet, que ce vallon, discrètement caché entre la montée de Champagne et celle de Saint Didier, s'enfonce avec une énergie "naturelle" remarquable (verdure abondante, eaux vives, fraîcheur, calme,...) jusqu'à quelques enjambées de la future station terminus d'une ligne de Métro reliée à toute la ville.

(On peut s'étonner, au passage, de la timidité de la promotion de cet espace, en cours d'aménagement...

ment... Quelle publicité en a fait le Grand Lyon auprès du grand public, alors qu'il participe au financement !? Nous présentons, dans les pages qui suivent, une copie du dépliant qu'il est nécessaire de rechercher dans certaines mairies environnantes !).

S'il est vrai qu'aujourd'hui l'entrée du Vallon sur Vaise (Rochedardon) subit sérieusement un des chantiers du futur tunnel (Périphérique Nord), il est encore temps de préparer demain en prévoyant l'aménagement d'un cheminement de qualité entre la future station de la Gare de Vaise (en chantier également) et cette porte avancée des Monts d'Or que représente le carrefour de Rochedardon.

Mais pourquoi ne pas traiter, dès aujourd'hui, les relations entre les stations existantes et les parcs déjà aménagés avec des cheminements paysagés qui donnent envie et qui soient agréables à emprunter ?

Mais pourquoi, dès aujourd'hui, ne pas valoriser et promouvoir, avec ambition, les possibilités offertes par le réseau de transports en commun au service des loisirs et du bien être ?

Quand allons-nous intégrer que le réseau de transports en commun peut amplifier avec bonheur le potentiel du réseau vert qui nous tend les bras ?

Que d'opportunités à saisir !

Jacques BONNARD

## LE VALLON DE ROCHECARDON

- Un exemple de coulée verte, descendant du domaine des Monts d'Or, pénétrant en profondeur dans le tissu urbain.

- Un exemple d'espace qui peut, à terme, être rempli facilement au réseau du métro (Gare de Vaise) en s'inscrivant alors dans un système de réseaux. (voir article page précédente)

- Un exemple de coulée verte qui méritent d'être promue et valorisée par une collectivité soucieuse de développer une politique ambitieuse d'espaces verts.

ROCHECARDON

ROCHECARDON

## LES SENTIERS DU VALLON DE ROCHECARDON



### LE PROJET NATURE ROCHECARDON

Les communes de Champagne au Mont d'Or, Limonest, Saint-Didier au Mont d'Or, ont voté en 1992 la Charte de l'Écologie Urbaine du Grand Lyon. Elles concrétisent aujourd'hui leurs engagements avec le développement d'un Projet Nature pour la mise en valeur progressive du Vallon de Rochemardon.

Piloté par le Syndicat Intercommunal des Monts d'Or, financé par les trois communes, le Conseil Général du Rhône et le Grand Lyon, ce Projet Nature traduit la volonté d'agir ensemble, par le partenariat et l'intercommunalité. La concertation, notamment avec les associations locales (Roch' Nature) et les agriculteurs, l'intervention des Brigades Vertes du Conseil Général, et la participation du Grand Lyon, garantissent à long terme la bonne gestion du site naturel du Vallon de Rochemardon pour le bien-être de tous.

Le sentier pédagogique, ponctué de panneaux d'information et de bornes interactives accessibles à tout public, permettra aux promeneurs et classes vertes de découvrir la richesse et la fragilité de ce lieu.

Alors, tous à vos chaussures... et bonne promenade!

Pour toutes informations :

Mairie de Champagne au Mont d'Or  
Mairie de Limonest  
Mairie de St Didier au Mont d'Or

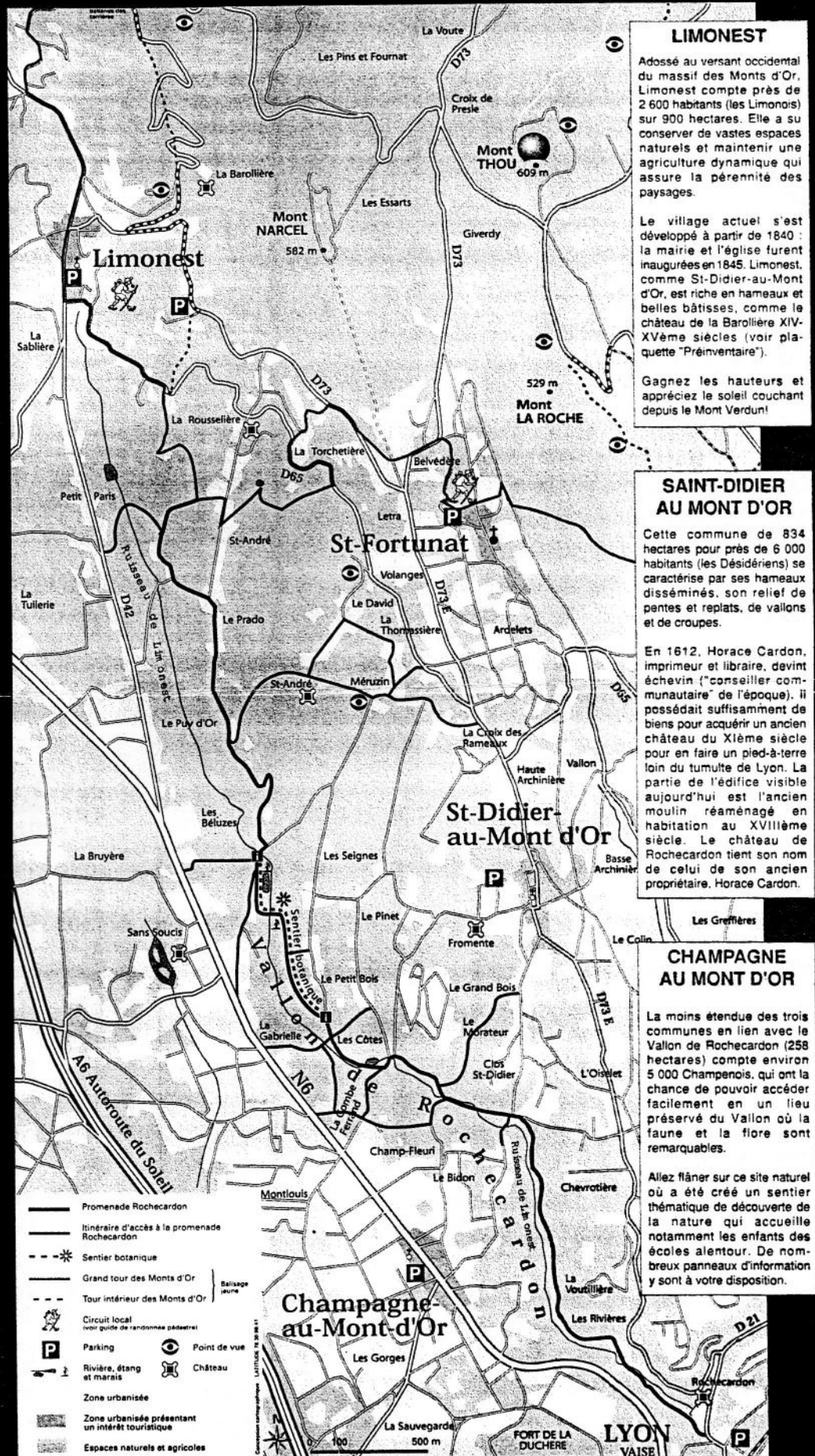
78 35 04 29  
78 35 11 00  
78 35 85 25



Photographies : Communauté Urbaine de Lyon

En cheminant de Lyon au Mont Verdun, faites connaissance avec les sentiers du Vallon de Rochecardon. Vous découvrirez trois communes riches de patrimoine et d'histoire. Faune et flore sont ici préservées pour votre bien et celui des habitants... Admirez !

- 14 km d'itinéraires pédestres reliés aux 123 km du réseau des Monts d'Or
- un sentier botanique avec 12 bornes interactives et 2 tables de lecture
- 2 panneaux d'information
- 60 mètres de passerelles en bois



Ces itinéraires ont été mis en place dans le cadre du Projet Nature "Vallon de Rochecardon". Ce projet, qui couvre 276 hectares, vise à favoriser la découverte d'un ensemble continu d'espaces naturels, reliant Lyon-Vaise aux Monts d'Or.

## L'ACTUALITE DONT ON PARLE Avril - Mai - Juin - Juillet - Août - Septembre 94

### PATRIMOINE

- Acquisition de mobilier urbain d'éclairage BMO 19/06
- Le Grand Lyon solidaire de tous ses quartiers Dossier du GL juin
- Institut Lumière : préprogramme BMO 29/05
- Remise en état du Hangar du Premier Film 9 à L juillet
- Etude préalable d'une restauration des chevet et transept de l'église Saint Nizier BMO 29/05

### GRANDS PROJETS - CITE INTERNATIONALE

- Grands Projets, petite réalisations 9 à L mai
- Lyon International : un pari perdu ! 9 à L juillet
- Un grand chantier (Palais des congrès) 9 à L juin
- Le nouveau Quai Charles de Gaulle d'ici fin d'année P 12/08
- Cité Internationale en miniature (Grand Palais) P 20/07

### PLAN LUMIERE

- Eclairage décoratif des façades rue Pt E. Herriot BMO 26/06
- Mise en lumière église Saint André (Guillotière) BMO 01/05

### EMBELLISSEMENT

- L'arbre citadin Dossier du GL Avril
- Replantation du Parc de la Tête d'Or 9àL avril
- Fleurissement; concours dans les arrondissements 9àL mai et juin
- Affichage publicitaire : l'horizon se dégage P 16/08

### FOURVIERE - SAINT JUST

- De nouvelle antennes sur la Basilique de Fourvière P 09/06
- Aménagement des Jardins du Rosaire BMO 01/05 et 09/05
- 9àL et P 09/06
- Un jardin sur un site historique (site des basiliques des Vè et VIè siècles) BMO 29/05 - P 29/06
- et mur peint (Lyon au XIVè siècle) rue des Macchabées

### VIEUX LYON

- L'action de Renaissance du Vieux Lyon : le point P 30/07
- Mise en valeur des vestiges de la Basilique Saint Laurent de Choulans, rue de la Quarantaine BMO 01/05
- Un lifting complet pour le Centre Diocésin, avenue Adolphe Max P 16/08
- Un plan marquetterie, une mosaïque, avenue A. Max 9àL mai - P 13/08
- De nouveau espaces piétons (St Jean et St Georges) 9àL juin

### VAISE - DUCHERE

- Gorge de Loup : ravalement des façades de la Maison du Faisan BMO 12/06
- Procédure de concertation pour l'aménagement d'un site propre pour les transports en commun, entre le quartier de la Duchère et la gare de Vaise BMO 26/06



**LA CROIX ROUSSE**

- Cité HLM du Clos Jouve réhabilitée
- ZPPAUP des Pentes de la Croix Rousse
- Rénovation monumentale dans le Fief des Canuts
- Traboules : un pas en avant (restauration d'un circuit)
- Projet "les rues de la soie"

9àL juillet - P 01/06  
 BMO 26/06  
 LA CROIX 30/06 - 9àL juillet  
 BMO 29/05 et 06/06  
 9àL juin - P 21/05  
 P 30/05

**MARTINIERE - SAINT VINCENT**

- Une place publique retrouvée : Place Sathonay
- Un futur mur peint (rue de la Martinière) : une fresque pour les grands lyonnais

9àL avril  
 P 24/06

**PRESQU'ILE**

- Place des Terreaux : une modification dans le projet Buren/Drevet
- Ouverture du parc de stationnement (Terreaux)
- Des arbres pour le 1er Arrondissement
- De nouveaux espaces piétons (République Sud, Mercière, Marronniers)
- Place de la République : que d'eau, que d'eau
- Place Gailleton, un projet de longue date au Comité Centre Presqu'île

P 13/08  
 9àL juillet  
 9àL mai  
 9àL juin  
 9àL juillet  
 P 08

**BROTTEAUX PART-DIEU - VILLETTE**

- Réaménagement du Nord de la rue Garibaldi
- Boulevard / Avenue de l'Europe :
  - les Comités d'Intérêts Locaux du 3è favorables
  - les opposants vigilants
- ZAC de la Gare de la Part Dieu : arrêt du PAZ modification avant enquête publique
- Que veut-on faire de la Part Dieu ?
- Réalisations dans la ZAC du Dauphiné

9àL juin  
 P 01/06  
 P 21/05  
 BMO 04/07  
 9àL juillet  
 9àL avril

**GUILLOTIERE - GERLAND**

- La construction du CLIP va bon train
- Inauguration des Jardins Place Aristide Briand
- Le Métro vers Gerland, c'est parti
- ZAC Massimi (Gerland) demande d'élaboration du Plan d'Aménagement de Zone
- Un couvent à Gerland

9àL septembre  
 9àL juin  
 9àL septembre  
 BMO 01/05 et 09/05  
 9àL juillet

**MERMOZ - ETATS UNIS**

- Aménagement de la Place Jean Mermoz
- ZAC Amboise Paré, avis sur le PAZ
- ZAC "Les jardins du presbytère"
- Transports en commun en site propre sur le boulevard des Etats Unis

9àL avril  
 BMO 01/05 et 09/05  
 BMO 29/05 et 06/06  
 9àL juin

**CALUIRE - SAINT CLAIR**

- Un quartier en mouvement

P 25/05

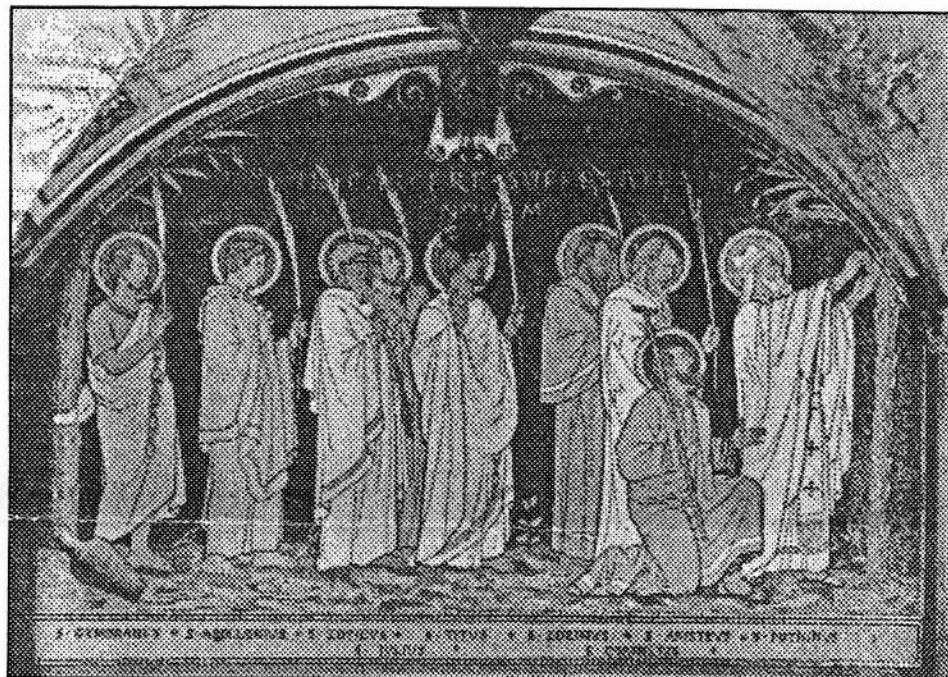
## LA PRISON DE ST POTHIN A L'ANTIQUAILLE

*L'hospice de l'Antiquaille aurait été bâti sur l'emplacement du palais des empereurs romains, qu'Auguste, Caligula, Sévère et Albin auraient habité au cours de leurs séjours à Lugdunum. En ce palais seraient nés Claude, Germanicus et Caracalla.*

On voyait encore, au commencement de ce siècle, des pans entiers de murailles qui auraient appartenu à cet édifice. La petite place, en face de l'entrée, servait de marché aux boeufs. Le souvenir de ce fait s'est conservé jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, par le nom de "Buerie". La place portait en effet, autrefois, le nom de Croix de Buérie ou place de la Buéry. Cette dénomination a persisté jusqu'à l'époque où l'on a érigé les trois croix indiquées sur le plan de 1550, plantées pour faire une sorte de calvaire, le seul qui fut à Lyon à cette époque.

Le nom d'Antiquaille donné à cette partie du territoire lyonnais vient de ce que le sol, alors planté de vignes, était couvert de ruines. C'était ce que l'on appelait la "masse des arcs".

Ce site recelait de nombreux bâtiments antiques, dont les vestiges se sont peu à peu effacés devant le plus ancien monument de la tradition religieuse lyonnaise, qui rappelle à la fois le premier apôtre lyonnais et les premiers martyrs. Il s'agit d'un caveau situé au dessous de l'église bâtie en 1639, entièrement dé-



Lyon - Antiquaille (Crypte - Fresque de St Pothin)

vastée en 1792, et qui était consacrée à Notre Dame et aux martyrs lyonnais.

Antérieurement, vers 1500, Pierre de Sala fit édifier sur ce terrain une somptueuse maison dans laquelle il groupa toutes les antiquités qu'il avait pu réunir. Cette destination fit donner à cette maison le nom d'Antiquaille ou maison des antiquailles.

En 1629, l'Antiquaille fut acquise par Maurice Sceve pour le prix de 26100 livres, au profit des religieuses de la Visitation, établies jusqu'alors dans une maison du

Gourguillon. Elles prirent possession de leur nouvelle installation le 3 avril 1630 et firent bâtir l'église dont nous avons fait mention précédemment.

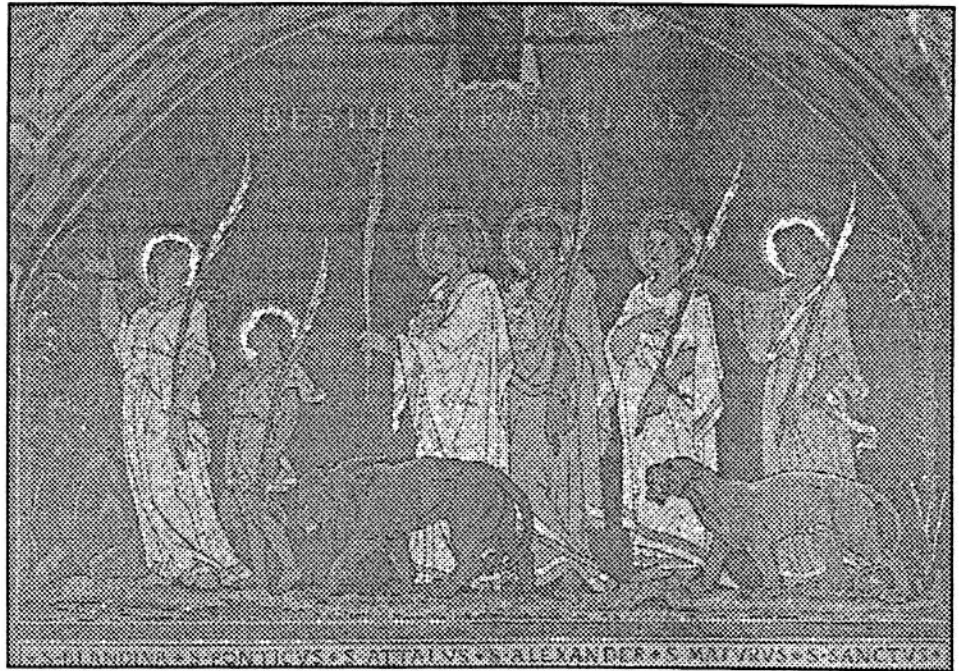
Ce caveau a été en grand renom, et des papes, des souverains, des évêques l'ont visité, parmi eux les pontifes Urbain VIII et Pie VII et les rois de France Louis XI, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV. Anne d'Autriche y est venue plusieurs fois.

Creusé dans une terre rocailleuse, il va s'abaissant jusqu'au sol, sur lequel sa voûte naturelle re-

pose immédiatement de trois côtés. Sa hauteur, au centre est de trois mètres, sa longueur de six, sa largeur de cinq. Il était autrefois comme le vestibule des trois autres cachots et d'une voûte souterraine menant, selon les uns, jusqu'au théâtre qui se trouvait sur l'emplacement occupé plus tard par les Pères Minimes et, selon d'autres, servant à conduire les martyrs près des empereurs.

Deux choses frappent encore aujourd'hui le visiteur dans cette prison. A droite, l'enfoncement où Saint Pothin aurait été étouffé, excavation si petite et si incommode qu'on n'y peut être ni debout, ni à genoux, ni couché, et au centre une colonne de pierre formée de tronçons concentriques au dessus de laquelle se trouvait autrefois une boucle fixée à la voûte et qui aurait servi à attacher les martyrs.

Une crypte, contiguë à la prison, en forme de croix grecque pour rappeler que l'Eglise de Lyon est fille de l'Eglise de Smyrne, a été décorée au début du siècle de mosaïques, dont les trois principales représentent les différents genres de supplices infligés aux martyrs : décapitation pour les citoyens romains, étouffement dans la prison pour Pothin et la plupart des prosélytes, et supplices dans l'amphithéâtre pour Blandine et ses compagnons d'infortune. Il s'agit au départ d'une tradition



Lyon - Hôpital Saint-Pothin (Crypte - Fresque de Sainte Blandine)

orale et il n'est évidemment pas certain que les chrétiens aient été enfermés en ces lieux en l'an 177 de notre ère.

Nous ne sommes pas suffisamment compétents pour juger de l'intérêt artistique de l'ensemble. Cela n'empêche pas qu'il "mérite un détour". Il est aujourd'hui imbriqué dans l'hôpital de l'Antiquaille et, sauf erreur, sa simple mention ne figure dans aucun guide, pas plus qu'il n'est proposé dans les circuits de l'Office du Tourisme, qui le connaît pourtant, puisqu'il en donne les coordonnées aux visiteurs qui lui posent la question. Il semble souhaitable de combler cette lacune, d'autant plus qu'il est malgré tout assez fréquenté, notamment par des étrangers. Le caveau et la crypte qui abrite les mosaïques se trouvent au dessous d'une cour aujourd'hui

carrelée et bitumée auparavant, sans que la moindre étanchéité ait été prévue. En conséquence, les mosaïques, tant des voûtes que des parois, présentent des dégradations importantes. Une réhabilitation s'impose. Est-ce trop demander, soit au Maire de Lyon, soit au Président des HCL (!) de faire en sorte que des crédits, qui ne seraient jamais que des gouttes d'eau dans des océans, puissent être dégagés pour remettre la crypte en état avec au préalable la réalisation d'une étanchéité correcte ?

L'atelier de restauration des mosaïques de Saint Romain en Gal, dont la compétence est reconnue, pourrait se charger de cette tâche.

André Maynard

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

Du jeudi 16 juin 1994, 18h30, Local S.E.R.L., 6 place des Terreaux LYON 6è

*Le Président DRILLIEN accueille les participants et transmet les excuses de M. BOICHOT, de l'Agence d'Urbanisme, retenu par une autre manifestation dans l'agglomération. Il passe la parole à Monsieur RENNOU, Architecte des bâtiments de France, et lui demande de préciser le cadre réglementaire de la Z.P.P.A.U.*

Monsieur RENNOU indique que la procédure de Z.P.P.A.U. présente des avantages sur la procédure générale du P.O.S., et en particulier de se dérouler sur les lieux mêmes, sans avoir besoin de passer par les instances générales de l'Administration à PARIS. Elle consiste surtout en consultation générale d'experts, et en concertation avec les Associations locales d'Usagers.

C'est la Loi du 7 Janvier 1983 qui a institué la procédure de Z.P.P.A.U., complétée par le Décret d'Avril 1984 et par une Circulaire d'Application du 1er Juillet 1985.

Les Zones ont été créées dont 20 en Région RHONE-ALPES, et particulièrement :

Une Zone des Gratte-Ciel de  
VILLEURBANNE

Une Zone des Pentes  
de la Croix-Rousse

Le Collège Régional du Patrimoine et des Sites, représenté à la réunion par Monsieur Régis NEYRET, intervient dans l'étude des Z.P.P.A.U.

Pour les Pentes de la Croix-Rousse, il a paru nécessaire, au niveau du Grand LYON de créer une Mission des Pentes de la Croix-Rousse, dont la responsabilité a été confiée à M. Bruno DELAS. Le 1er Arrondissement de LYON y est représenté par M. CHANDELON, Maire, la Ville et la Courly par le représentant de la S.E.R.L., M. DELAS.

Monsieur Bruno DELAS présente brièvement la Mission dont il est chargé, insistant sur le fait que les études de Z.P.P.A.U. sont prioritaires sur l'ancienne réglementation de "protection des 500 m. autour des bâtiments classés"

Monsieur NEYRET indique que la Loi sur les Paysages du 16

Janvier 1993 vient conforter certains aspects de la procédure de Z.P.P.A.U.

Dans le cadre de la Mission Pentes de la Croix-Rousse, M. DELAS insiste sur la protection particulière instituée pour les Traboules et les Escaliers des Pentes. Il précise à ce sujet un régime plus intéressant que celui des Traboules du Vieux-LYON, obtenu de l'Administration municipale. Il rappelle le succès du "Traboules Blues" du 8 Décembre 1988.

Le Président DRILLIEN remercie les intervenants de leurs informations.

Questions diverses : M. BONNARD pose à M. RENNOU la question du pouvoir réel de l'A.B.F. dans les travaux de ravalements.

Séance terminée à 19h45

J.G.

### SAUVEGARDE & EMBELLISSEMENT DE LYON

Membre de CIVITAS MOSTRA

Président  
Jean-Paul DRILLIEN  
39, rue Félix Jacquier  
69006 - LYON  
TEL : 78.93.04.52

Secrétaire  
Marielle GIRAUD  
14, rue Pierre Corneille  
69006 - LYON  
TEL : 78.52.33.10

Trésorier  
Henry BERCHTOLD  
21<sup>er</sup>, av. G<sup>e</sup> Leclerc  
69160 - TASSIN LA DEMILUNE  
TEL : 78.34.34.17

Adhérez à



SAUVEGARDE  
ET EMBELLISSEMENT  
DE LYON

17, rue Sully - 69006 LYON - Tél. 78 93 04 52

|                    |      |
|--------------------|------|
| COTISATION         |      |
| Membre ADHÉRENT    | 130F |
| Membre BIENFAITEUR |      |
| ou PERSONNE MORALE | 700F |
| JEUNE - ETUDIANT   | 70F  |

CREDIT LYONNAIS  
Agence Le Parc  
Compte N° 50 145 V